

● (1440)

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, le Canadien National m'avait fait savoir qu'à son avis certains des wagons isolés conviendraient au transport de la pomme de terre et que l'exigence légale du tarif compensatoire entraînerait certaines augmentations de prix, d'abord de 20 p. 100 puis, je pense, de 12 p. 100. L'augmentation sera appliquée en deux temps. L'intention était de prévenir à l'avance de l'augmentation les expéditeurs de pomme de terre, et les consommateurs, puisque le Canadien National désire discuter avec eux et avec les autres intéressés de la question du matériel et de sa disponibilité.

LA JUSTIFICATION DE LA MISE EN SERVICE DE MATÉRIEL
NOUVEAU POUR LE TRANSPORT DES POMMES DE TERRE—LA
CONSULTATION AVEC LES PRODUCTEURS

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser. Comme il a fallu six mois au comité du ministre pour se pencher sur la question, qu'on va procéder à une étude générale du matériel et des coûts dans les quelques mois à venir et qu'un rapport sera présenté au ministre d'ici la mi-août, je pense, le ministre peut-il nous dire comment le CN a pu justifier la mise en service de matériel nouveau grâce à ces deux subventions, en septembre et en janvier alors que, à ma connaissance, il n'y a aucune autorisation à cet effet? En second lieu, est-ce que l'industrie de la pomme de terre du Nouveau-Brunswick ou de l'Île-du-Prince-Édouard a pu étudier la convenance du matériel nouveau, contre lequel elle avait vivement protesté?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je me demande jusqu'à quel point cette opposition concerne l'augmentation de tarif plutôt que le choix du matériel. Ce dernier a déjà servi en divers endroits, notamment pour le transport de la pomme de terre. Les wagons dont parle le Canadien National ne sont pas neufs. Ils ont servi surtout au transport d'autres marchandises en direction de l'Est, sans fret de retour. C'est pour cette raison que le Canadien National peut pratiquer des tarifs moins élevés que ce que la loi exigerait autrement, puisqu'elle prévoit que les tarifs doivent être compensatoires. Je le répète, il y a eu des sondages officieux sur la convenance de ces wagons, mais l'annonce des tarifs et des entretiens qui vont suivre permettront d'étudier plus à fond la question.

* * *

TELEGLOBE CANADA

LE MOTIF DE L'OPPOSITION DE LA SOCIÉTÉ AU RECOURS À
L'ARBITRAGE

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, puisque le ministre des Communications n'est pas à la Cham-

Questions orales

bre et que je crois qu'elle est en France depuis quelques jours, j'adresse ma question à son suppléant, quel qu'il soit. Pourquoi la société Teleglobe a-t-elle refusé de recourir à l'arbitrage dans le cas de la grève, qu'ont déclenchée les membres du syndicat des travailleurs canadiens des télécommunications transmarines, contre Teleglobe? Est-ce à la grève que nous devons la médiocrité des reportages télévisés sur les fêtes jubilaires qui ont eu lieu de l'autre côté de l'Atlantique?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre, je tiens cette question pour préavis.

M. Nowlan: Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire. Je suis heureux de savoir qui est le ministre suppléant des Communications, pourvu qu'il sache lui-même qu'il l'est. Puisque le ministre a accepté ma question précédente pour préavis, pourrait-il également attirer l'attention du ministre sur cette autre instance de ma part, et lui demander de faire quelque chose pour que la situation déplorable actuelle ne s'envenime pas encore davantage? Puisque la grève actuelle va certainement s'étendre, à moins que certaines questions ne trouvent une solution, j'espère que l'équipement du gouvernement, c'est-à-dire, les navires garde-côtes et les hélicoptères, ne serviront pas à transporter du matériel ou du personnel dans certaines régions, afin de permettre à certains postes de rester ouverts. Je dis cela afin que le gouvernement du Canada n'aille pas se mêler de briser une grève qui paralyse une de ses propres sociétés de la Couronne.

M. Gillespie: Monsieur l'Orateur, je serai également heureux de communiquer au ministre cette instance supplémentaire.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE PROJET DE RAFFINERIE À EASTPORT, MAINE—LES
POURPARLERS AVEC LES ÉTATS-UNIS AU SUJET DES DANGERS
ÉCOLOGIQUES

M. J. Robert Howie (York-Sunbury): Monsieur l'Orateur, ma question, qui s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, porte sur l'octroi par la Commission de la protection de l'environnement du Maine d'un permis d'exploitation à la raffinerie Pittson, près de East Port Maine. Étant donné les nombreux dangers écologiques que représente cette entreprise pour le passage de Head Harbour et les régions avoisinantes sur les côtes du Nouveau-Brunswick, et étant donné qu'il n'est pas certain que le droit de veto du Canada à l'égard du projet s'applique également lorsqu'il s'agit d'eaux internationales, le ministre peut-il communiquer immédiatement avec son homologue américain pour obtenir des assurances légales et à caractère exécutoire qu'aucune raffinerie ne sera construite tant que le Canada ne sera pas convaincu que cela ne comporte pas trop de risques?